



Erreur de virement bancaire de mon assurance en ma faveur

Par Charlotte59

Mon assurance m'a versée une somme qui ne m'est pas due.
Si elle ne s'en aperçoit pas, y a-t-il une prescription et de quel délai ?
Merci à tous.

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'erreur ne crée pas le droit.

Article 1302-1 Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016
Création Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2
Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû doit le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.

La prescription est de 5 ans.